

COMMUNE DE BRINAY (CHER)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET D'ÉLABORATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DES EAUX USÉES SUR LA COMMUNE DE BRINAY

L'arrêté n°2018-039 du 26 novembre 2018 prescrit l'organisation d'une enquête publique, du 09 janvier 2019 au 08 février 2019, soit pendant une durée de 31 jours, sur le projet d'élaboration du zonage d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées sur la commune de BRINAY.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de BRINAY, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30 et le mercredi de 8h à 12h.

Le dossier complet et l'avis d'enquête seront consultables sur le site de la CDC « Cœur de Berry » (<http://www.coeurdeberry.fr>).

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, ses propositions sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de BRINAY - le Bourg - 18120 BRINAY, ou par courriel (brinay18@wanadoo.fr).

Monsieur Didier BAROTTE, officier supérieur de l'armée de terre en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif d'Orléans, n°E18000160/45 du 13 octobre 2018. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de BRINAY le mercredi 09 janvier 2019 de 9h à 12h, et les mardi 29 janvier 2019 et vendredi 08 février 2019 de 13h30 à 16h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à l'autorité compétente dans un délai de trente jours à l'expiration du délai de l'enquête. Ceux-ci seront tenus à la disposition du public à la mairie de BRINAY aux horaires habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.